

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE THIONVILLE-EST

**COMMUNE DE
BETTELAINVILLE**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 SEPTEMBRE 2026**

CONSEILLERS ELUS 15
CONSEILLERS EN FONCTION 15
CONSEILLERS PRESENTS 14
CONSEILLERS VOTANTS 15

L'an deux mille vingt-six, le neuf septembre à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard DIOU, Maire.

Présents : Bernard DIOU, Joël DAGNEAUX, Jocelyne TASSETTI, Jean-Marc COUTURIER, Joël SABATIER, Joëlle VALENTIN, Laurent GILLES, Aline LELEUX, Christelle MORIS, Régis GRASSE, Vénéranda DIDIOT, Julie MULLER, Anthony DA SILVA, Emilien KEMPF.

Absents non excusés :

Absents excusés : Mme Sarah RAVELONARY

Procuration de : Mme Sarah RAVELONARY pour Mme Jocelyne TASSETTI.

Secrétaire de séance : Mme Amandine LORANG

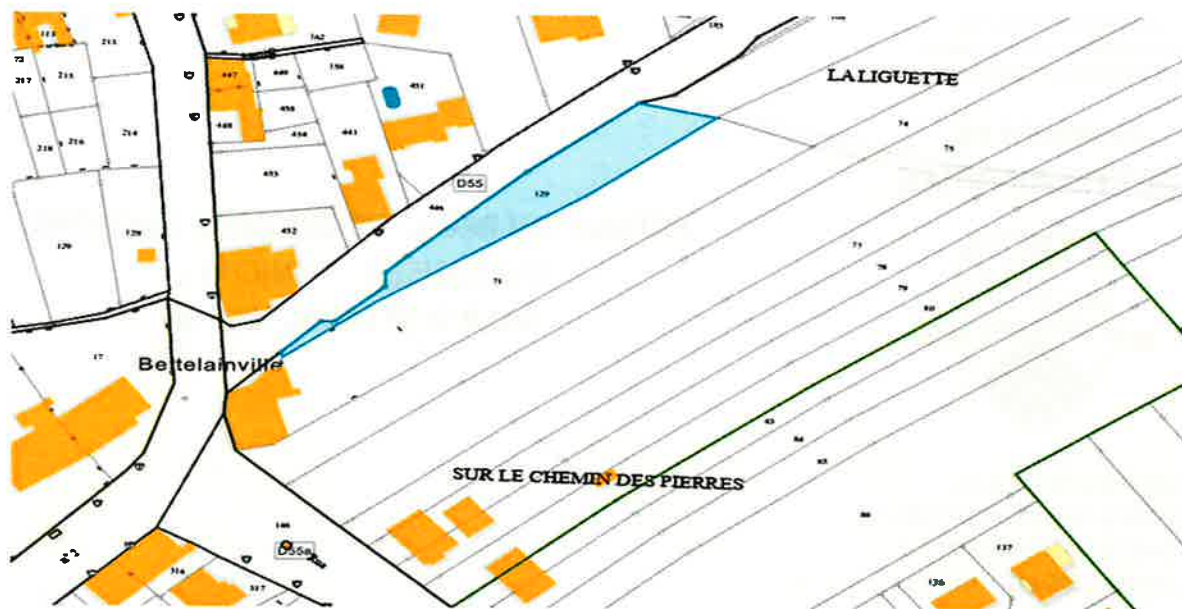
Date de la convocation : 4 septembre 2026

**DCM26_9_9_7 : ACQUISITION FONCIERE – PARCELLE CADASTREE SECTION 06,
PARCELLE N°129**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a récemment procédé à l'acquisition d'une maison ainsi que de plusieurs parcelles de terrain attenantes, situées au 24 rue de Metz.

Suite à un échange verbal avec la propriétaire de la parcelle cadastrée *Section 06, Parcelle n°129*, d'une superficie de 1 201m², jouxtant les propriétés communales, concernant son acquisition par la commune, un accord a été trouvé pour l'acquisition de cette parcelle au prix de 6 000 €.

L'acquisition de cette parcelle permet de compléter l'emprise foncière communale autour de la maison et des terrains déjà acquis et d'assurer une cohérence de l'ensemble foncier.



Source : extrait SIG Arc Mosellan

Le Conseil Municipal,
Après délibération, à l'unanimité, DECIDE,

- D'ACQUERIR la parcelle cadastrée *Section 06, Parcelle n°129*, d'une superficie de 1 201m², au prix de 6 000 €.
- D'AUTORISER le Maire à signer toutes pièces utiles en la matière
- D'AUTORISER un Adjoint à signer l'acte nécessaire en la forme administrative pour l'acquisition de ces parcelles et à effectuer toutes les démarches pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Bettelainville, le 11 septembre 2026.

La secrétaire de séance,
Amandine LORANG.

Le Maire,
Bernard DIOU.

